

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DASCO 169 Subventions (517.000 euros) pour l'équipement mobilier - Ecoles d'arts appliqués.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment son article L. 422-3 ;

Vu la délibération 2015 DASCO 126 du Conseil de Paris des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015, portant dotations 2015 et 2016 de fonctionnement (2.116.420 euros) et d'investissement (420.000 euros) aux écoles d'arts appliqués ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions d'investissement (517.000 euros) aux écoles d'arts appliqués pour leur équipement mobilier ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit aux écoles d'arts appliqués sur l'exercice 2015, pour leur équipement en mobilier et matériel :

- Ecole Boulle, 9, rue Pierre Bourdan (12^e): 162.000 euros
- Ecole Estienne, 18, boulevard Auguste Blanqui (13^e) : 355.000 euros, affectés à l'acquisition d'une presse numérique.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 517.000 euros, sera imputée au budget municipal d'investissement de 2015, chapitre 204, nature 204171-D, ligne de subvention VE80006, APDF 3628, fonction 231.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO